



ROLL-GOM

Tilloy-lès-Mofflaines

Description des installations (PJ n°46 et éléments 4.1.1 à 4.1.4 du CERFA 15964*02)

Rapport

Réf : CACINO210687 / RACINO04460-01

LEGO - AVO / JPT





30/01/2023



ROLL-GOM

Tilloy-lès-Mofflaines

Description des installations (PJ n 46 et éléments 4.1.1 à 4.1.4 du CERFA 15964*02)

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	30/01/2023	01	L. GODON  A. VOGT 	JP LENGLET 	JP LENGLET 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACINO210687 / RACINO04460-01
Numéro d'affaire :	A53945
Domaine technique :	IC01

GINGER BURGEAP Agence Nord-Ouest • 5, chemin des Filatiers – 62223 Sainte-Catherine
 Tél : 03.21.24.38.00 burgeap.arras@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Description de l'AIOT, de ses modalités d'exécution et de son fonctionnement, des procédés mis en œuvre, notamment sa nature et son volume	5
1.1	Contexte et objet de la demande	5
1.2	Localisation du site	5
1.3	Description du mode de fonctionnement, nature et volume des activités	5
1.3.1	Mode de fonctionnement et personnel	5
1.3.2	Nature et volume de l'activité	6
1.3.3	Classement ICPE	6
1.3.4	Classement SEVESO du site	7
1.3.5	Classement IOTA	8
2.	Description des moyens de suivi et de surveillance	9
3.	Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	9
4.	Conditions de remise en état du site après exploitation	9
5.	Nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées	10
5.1	Nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées	10
5.2	Nature, origine et volume des eaux affectées par le fonctionnement du site	10
6.	Description des mesures permettant une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau notamment par le développement de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie en remplacement de l'eau potable	11
7.	Activités et organisation du site	11
8.	Stockages	13
8.1	Description des stockages du site	13
8.1.1	Transit / regroupement de liquides automobiles	13
8.1.2	Stockage de pneumatiques usagés	14
8.1.3	Transit / regroupement de déchets automobiles	14
8.2	Quantités maximales stockées sur site, type de stockage et filières de traitement	15
9.	Déchets produits	16
10.	Utilités	16
10.1	Electricité	16
10.2	Télécom	17
10.3	Air comprimé	17
10.4	Eau	17
10.5	Engins de manutention	17
10.6	Groupes froid et chaudières	17
11.	Plan Local d'Urbanisme	17

TABLEAUX

Tableau 1 : Classement ICPE du site d'étude	6
Tableau 2 : Classement SEVESO du site	7
Tableau 3 : Rubriques de l'article R.214-1 concernées par le projet	8
Tableau 4 : moyens de suivi et de surveillance	9

Tableau 5 : Consommation d'eau du site	10
Tableau 6 : Rejets d'eau du site	10
Tableau 7 : Quantités maximales stockées, type de stockage et filières d'élimination	15
Tableau 8 : Déchets produits sur le site	16

FIGURES

Figure 1 : Présentation des zones du site	12
---	----

1. Description de l'AIOT¹, de ses modalités d'exécution et de son fonctionnement, des procédés mis en œuvre, notamment sa nature et son volume

1.1 Contexte et objet de la demande

La société ROLL GOM, faisant partie du groupe AUREA, exploite un site soumis à autorisation sur la commune de Tilloy-Les-Mofflaines, spécialisé dans la fabrication de roues bandage à partir de caoutchouc recyclé issu de pneumatiques usagés traités sur le site et de plastique recyclé

La société ROLL GOM souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter un nouveau site ICPE², site indépendant et séparé du site actuel par la rue Laennec, afin d'y réaliser une activité de regroupement d'huiles minérales usagées et de liquide de refroidissement ainsi que l'entreposage provisoire de déchets provenant de la réparation automobile (pneumatiques usagés, batteries, filtres à huiles conditionnés...).

Le présent document présente la demande d'autorisation environnementale de ce nouveau site.

1.2 Localisation du site

Adresse du site	Rue Jacquart 62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
Superficie totale	11 606 m ²
Altitude moyenne / Topographie	65 m NGF (Nivellement Général de la France).
Références cadastrales	Parcelle n°87 de la section AA
Coordonnées (RGF93/CC50)	X : 1686650 m Y : 9232476 m

La pièce jointe n°1 du dossier de demande d'autorisation environnementale fournit le plan de situation.

1.3 Description du mode de fonctionnement, nature et volume des activités

1.3.1 Mode de fonctionnement et personnel

Le site fonctionnera du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00. Il sera fermé les weekends et les jours fériés.

Le site comprendra, uniquement pour l'activité de transit/regroupement de déchets conditionnés ou en vrac, hors chauffeurs de collecte et hors gestion des pneumatiques usagés assurée par le site ROLL GOM existant :

- Un responsable de site ;
- Un adjoint administratif / laboratoire ;
- 3 agents d'exploitation.

¹ Activités, Installations, Ouvrages, Travaux

² ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

1.3.2 Nature et volume de l'activité

La société ROLL GOM souhaite exploiter une installation de regroupement et de transit de déchets automobiles (pneumatiques usagés, liquides automobiles usagés et déchets automobiles conditionnés) dont les volumes d'activités annuels seront les suivants :

- Regroupement d'huiles usagées : 8 000 tonnes/an ;
- Regroupement de liquides de refroidissement : 1 000 tonnes/an ;
- Regroupement de pneumatiques usagés : 2 500 tonnes/an ;
- Regroupement de filtres à huile : 800 tonnes/an ;
- Regroupement d'emballages vides souillées : 500 tonnes/an ;
- Regroupement de solides imprégnés : 50 tonnes/an ;
- Regroupement d'aérosols : 50 tonnes/an ;
- Regroupement de batteries : 1 000 tonnes/an ;
- Regroupement de flexibles usagés : 1 000 tonnes/an ;
- Regroupement de pots de peinture vides, mastics, colles : 50 tonnes/an.

La description technique des installations envisagées dans le cadre du projet est présentée aux paragraphes 5 et 6.

1.3.3 Classement ICPE

Le classement ICPE du site est présenté dans le **tableau 1** ci-dessous.

Tableau 1 : Classement ICPE du site d'étude

Rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Caractéristiques
2714	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³	E	Stockage de pneumatiques usagés Volume des alvéoles de stockage de 2 100 m ³
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710 , 2711 , 2712 , 2717 , 2719 , 2792 et 2793. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges	A-2	Transit/regroupement de déchets dangereux Quantités maximales stockées sur site : Huiles usagées = 185 t Liquides de refroidissement et eaux souillées = 30 t Filtres à huile = 35 t Batteries = 25 t Emballages souillés vides = 10 t Solides imprégnés = 10 t Aérosols = 5 t Pots de peinture vides, mastics, colles = 10 t Flexibles souillées = 15 t

Rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Caractéristiques
2795	Installations de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10 , ou de déchets dangereux. La quantité d'eau mise en œuvre étant : 2) Inférieure à 20 m ³ /j	DC	Lavage de fûts vides
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	A-3	Stockage temporaire déchets dangereux Quantités maximales stockées sur site : Huiles usagées = 185 t Liquides de refroidissement et eaux souillées = 30 t Filtres à huile = 35 t Batteries = 25 t Emballages souillés vides = 10 t Solides imprégnés = 10 t Aérosols = 5 t Pots de peinture vides, mastics, colles = 10 t Flexibles souillées = 15 t

1.3.4 Classement SEVESO du site

Le tableau du classement SEVESO du site est présenté ci-dessous.

Tableau 2 : Classement SEVESO du site

Substance	Quantité en tonnes	Etat physique	N° CAS déchet	Rubrique principale	Seuil haut associé	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Seuil Bas associé	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)
Aérosols usagés	5.0	Gazeux	Oui	4320	500.0t		0.01		150.0t		0.03333	
Batteries usagées	25.0	Liquide	Oui	4510	200.0t		0.00050	0.125	100.0t		0.005	0.25

Les déchets suivants n'ont pas été considéré dans le classement SEVESO :

- Huiles usagées – voir explication ci-dessous ;
- Liquides de refroidissement – voir explication ci-dessous ;
- Pneumatiques usagés – déchets solides non CLP ;
- Filtres à huile – déchets solides non CLP ;
- Emballages vides souillés – déchets solides non CLP ;
- Solides imprégnés – déchets solides non CLP ;
- Flexibles usagés – déchets solides non CLP ;
- Pots de peinture vides, mastics, colles – déchets solides non CLP ;
- Eaux de lavage des fûts - voir explication ci-dessous ;

D'après le guide technique « prise en compte des déchets dans la détermination du statut SEVESO d'un établissement » réalisé par la DGPR en décembre 2015, il est indiqué « *Les capacités de stockage d'huiles claires, d'huiles noires et de liquides de refroidissement usagés ne sont pas à prendre en compte par défaut* »

pour la détermination du statut Seveso des établissements au titre des propriétés de danger pour la santé humaine (rubriques 41xx) ou pour l'environnement (rubriques 45xx), sans présumer de leur potentiel caractère de danger physico-chimique ».

De même, « Les capacités de stockage d'eaux souillées, de broyats d'emballage, de déchets d'hydrocarbures en mélange, de solvants non halogénés et de déchets pâteux organiques ne sont pas à prendre en compte par défaut pour la détermination du statut Seveso des établissements au titre des propriétés de danger pour la santé humaine ou pour l'environnement, sans présumer de leur potentiel caractère de danger physico-chimique. »

Ainsi, le site est classé NON SEVESO.

1.3.5 Classement IOTA

Le tableau suivant présente les rubriques de la nomenclature concernées par le projet selon l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

Tableau 3 : Rubriques de l'article R.214-1 concernées par le projet

Rubrique	Intitulé	Positionnement du projet (superficie)	
2.1.5.0.	Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant...	<input type="checkbox"/> inférieure à 1 ha (NC) <input checked="" type="checkbox"/> supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha (D) <input type="checkbox"/> supérieure à 20 ha (A)	Superficie du projet : 1,16 ha Bassin versant amont : 0,48 ha Superficie totale : 1,64 ha PROCEDURE DE DECLARATION
3.2.2.0.	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : Surface soustraite	<input checked="" type="checkbox"/> inférieure à 400 m ² (NC) <input type="checkbox"/> supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² (D) <input type="checkbox"/> supérieure ou égale à 10 000 m ² (A)	Pas de cours d'eau à proximité immédiate du site
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non, dont la superficie est	<input checked="" type="checkbox"/> inférieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (NC) <input type="checkbox"/> supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D) <input type="checkbox"/> supérieure ou égale à 3 ha (A)	Pas de plan d'eau sur le site
3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant	<input checked="" type="checkbox"/> inférieure à 0,1 ha (NC) <input type="checkbox"/> supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D). <input type="checkbox"/> supérieure ou égale à 1 ha (A)	Pas de modification sur des marais ou zones humides
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique,	<input checked="" type="checkbox"/> (D)	Mise en place de 3 piézomètres sur le site (1 en amont et 2 en aval)

Rubrique	Intitulé	Positionnement du projet (superficie)	
	<i>exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</i>		PROCEDURE DE DECLARATION

NC : Dispense, D : déclaration, A : Autorisation

L'opération d'aménagement est donc soumise à la rubrique **DECLARATION** au titre du Code de l'environnement.

2. Description des moyens de suivi et de surveillance

Pour chaque composante environnementale, les moyens de suivi et de surveillance principaux sont présentés ci-après.

Tableau 4 : moyens de suivi et de surveillance

Compartiment environnemental	Moyens de suivi et de surveillance
Déchets	Suivi régulier de la production des déchets, par catégorie et par filière
Air et poussières	Aucun suivi prévu (aucun rejet atmosphérique canalisé)
Sol	Surveillance de la qualité des sols dans le périmètre IED à fréquence régulière tel que défini dans le futur arrêté préfectoral
Eaux de surface et eaux souterraines	Suivi de la consommation d'eau potable uniquement (pas de pompage dans les eaux souterraines ou superficielles) Surveillance environnementale des rejets aqueux (suivi à mettre en place pour les eaux pluviales) - Rejet par bâchée avec contrôle avant chaque rejet Surveillance environnementale de la qualité des eaux souterraines (suivi à mettre en place) – fréquence annuelle
Bruits et vibrations	Suivi des émissions sonores du site par mesures périodiques

3. Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

On se réfère à l'étude de dangers.

4. Conditions de remise en état du site après exploitation

Dans l'hypothèse éventuelle d'une mise à l'arrêt définitif ou d'un transfert de l'installation autorisée sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la

conservation des sites et des monuments (protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement).

Les mesures comprendront notamment :

- L'enlèvement et l'élimination dans les règles de l'art de toutes substances potentiellement dangereuses et leur(s) contenant(s) (matières premières, produits finis, huiles usagées, produits pour le traitement de l'eau et de l'air...) et des déchets présents sur le site,
- Des interdictions ou limitations d'accès au site : peuvent être mis en place par exemples, du gardiennage, renforcement des clôtures ou du portail, des panneaux d'interdiction d'accès au publics...,
- La suppression des risques d'incendie : évacuation de tous les produits à risques liés aux incendie, ...,
- La surveillance des effets sur l'environnement : doivent être mis en place des piézomètres pour les surveillances des eaux souterraines, ...

L'usage futur proposé par ROLL GOM est industriel.

5. Nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées

Les impacts associés aux utilisations et rejets d'eau sont analysés dans l'étude d'impact (PJ n°4).

5.1 Nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées

Tableau 5 : Consommation d'eau du site

Nature des eaux	Origine	Utilisation	Volume
Eau potable	Réseau public	Eaux industrielles (lavage des futs)	Environ 150 m ³ /an

5.2 Nature, origine et volume des eaux affectées par le fonctionnement du site

Tableau 6 : Rejets d'eau du site

Nature des eaux	Origine	Traitement	Volume
Eau pluviales	Ruissellement sur le site	Stockées dans un bassin de rétention étanche puis infiltrées dans une tranchée – rejet par bâchée avec traitement à chaque bâchée	421 m ³ pour le bassin
Eaux industrielles	Eaux de lavage des futs	Récupérés dans la cuve de stockage des liquides de refroidissement et transférées hors site pour traitement	Environ 150 m ³ /an

6. Description des mesures permettant une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau notamment par le développement de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie en remplacement de l'eau potable

Le site ne disposera pas d'eaux usées traitées. En effet, les eaux usées issus du lavage des fûts vides seront dirigées vers la cuve de stockage de liquides de refroidissement et seront traitées hors site. Leur composition ne permet pas une réutilisation.

Concernant l'utilisation de l'eau de pluie en remplacement de l'eau potable, la société ROLL GOM étudiera la possibilité de réutiliser l'eau de pluie issue de la toiture du bâtiment de stockage de déchets automobile afin de laver les fûts vides.

7. Activités et organisation du site

Le site d'étude, d'une superficie de 11 606 m², comportera les activités suivantes :

- Activité de transit / regroupement de déchets liquides provenant de la réparation automobile (huiles et liquide de refroidissement) ;
- Stockage provisoire de pneumatiques usagés ;
- Activité de transit / regroupement de déchets automobiles (filtres à huile, aérosols, batteries, emballages vides souillés, solides imprégnés, pots de peinture vides, flexibles usagés).

Le site comportera donc les installations suivantes :

- Une zone de stockage de pneumatiques usagés ;
- Un hall couvert accueillant le stockage de déchets automobiles ;
- Une zone de stockage des huiles minérales comprenant :
 - Des cuves de stockages ;
 - Des rétentions ;
 - Un poste de chargement/déchargement ;
- Un bassin de récupération des eaux pluviales servant également de bassin de confinement pour les éventuelles eaux d'extinction incendie ;
- Une réserve d'eau de 120 m³ ;
- Un bungalow avec bureau ;
- Un local groupe motopompe.

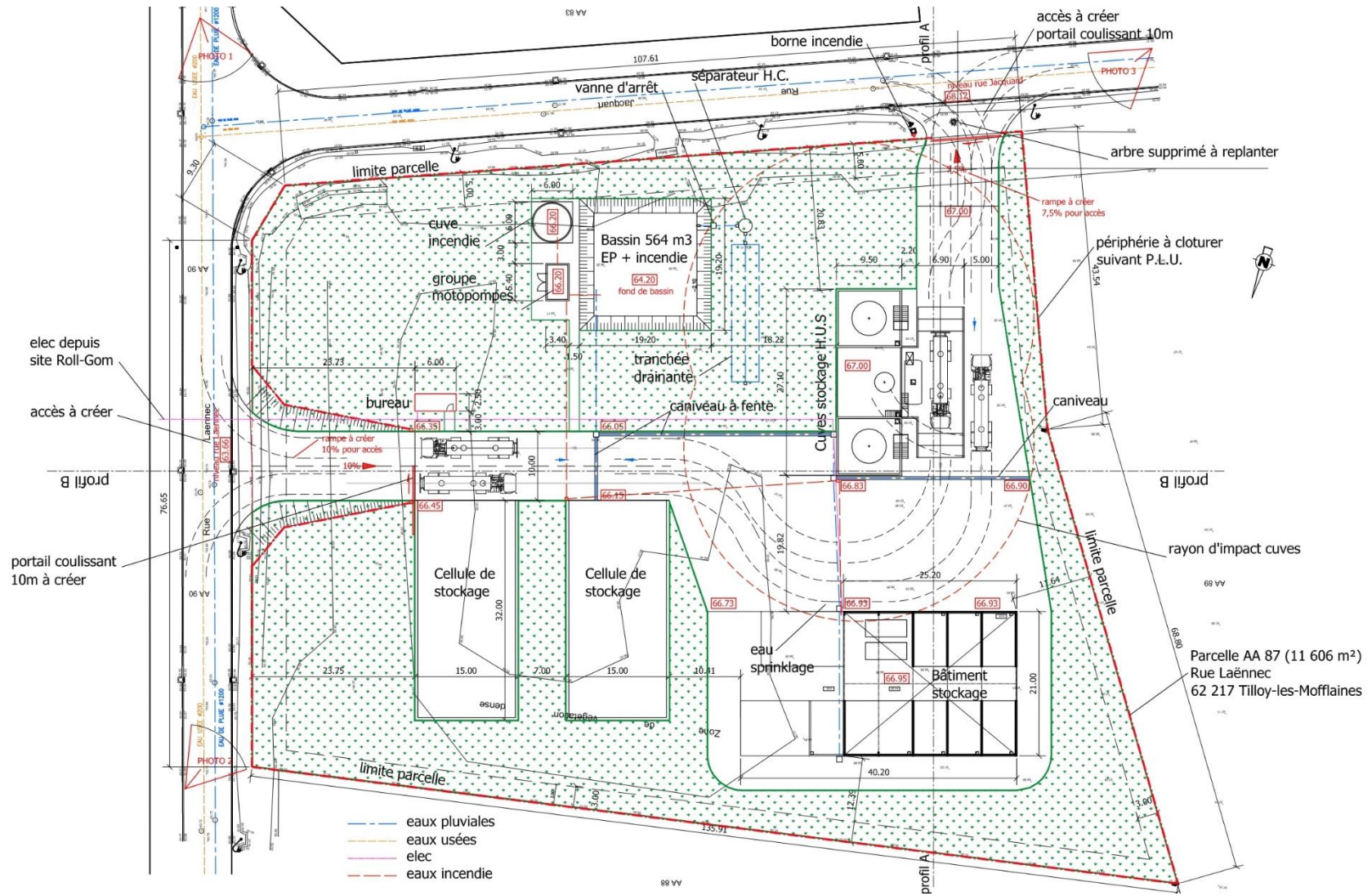


Figure 1 : Présentation des zones du site

8. Stockages

8.1 Description des stockages du site

8.1.1 Transit / regroupement de liquides automobiles

► Description générale

Les huiles minérales usagées seront regroupées dans deux cuves aériennes sur rétention d'un volume utile de 102 m³.

Les liquides de refroidissement seront regroupés une cuve aérienne sur rétention d'un volume utile de 30 m³.

Un poste de déchargement/chargement prévu pour accueillir les véhicules de collecte d'huiles usagées ainsi que les camions-citernes en assurant la reprise sera aménagé à proximité immédiate des rétentions recevant les cuves. Ce poste, de 22 m de longueur par 6,9 m de largeur implanté sur un dallage béton étanche muni de formes de pentes permettant de collecter tout épandage accidentel sera délimité par un muret dans sa plus grande longueur et de dos d'âne sur sa largeur afin de créer une aire en rétention.

Par un avaloir central et une canalisation enterrée, les éventuels écoulements ou eaux pluviales souillées se déverseront par gravité dans une cuve enterrée double enveloppe avec détecteur de fuite assurant le rôle de rétention déportée d'une capacité de 30 m³. Celle-ci sera implantée sous la surface libre entre le poste de chargement/déchargement et les rétentions de cuves.

Les pompes, d'un débit de 60 m³/h assurant le transfert entre les véhicules citernes et les cuves de stockage ainsi que les filtres, seront implantés au niveau de l'aire de chargement/déchargement, entre celle-ci et la rétention des cuves.

► Éléments de sécurité

Chaque cuve sera dotée d'une échelle à crinoline pour accès au toit de la cuve lequel sera muni d'un garde-corps normalisé, d'un trou d'homme en partie inférieure de la virole afin de permettre sa vidange complète, son nettoyage et son contrôle, et d'un piquage en DN 80 en point bas sur lequel sera placée une vanne de type sécurité feu commandable à distance et à sécurité positive, pour le remplissage et la vidange de la cuve.

Chacune de ces cuves sera également équipée d'un évent dimensionné pour le cas feu et d'un caisson de charbon actif permettant de se prémunir contre toute émission d'odeur.

Chaque cuve sera équipée d'une canalisation depuis le point haut jusqu'au niveau du dallage de la rétention afin de canaliser un débordement accidentel.

Ces cuves seront également équipées d'un dispositif de mesure en continu permettant de connaître à chaque instant le volume contenu avec report de l'information au niveau du poste de chargement/déchargement, d'un niveau haut et d'un niveau très haut assurant la redondance auxquels seront asservies les pompes de transfert.

► Rétentions

Les cuves précédemment décrites seront chacune implantée dans une rétention distincte d'une surface de 72 m² et 1,6 mètres de hauteur dont le volume utile permettra de contenir la totalité du volume stocké auquel s'ajoute le volume de solution moussante nécessaire à l'extinction d'un éventuel incendie et le volume lié aux intempéries durant la phase d'extinction soit 115 m³.

Ces trois cuvettes de rétention identiques seront implantées de manière contiguë occupant ainsi une surface de 258 m².

Afin d'éviter qu'un incendie survenant dans l'une des rétentions dans lesquelles sont implantées les cuves d'huiles usagées ne puisse être à l'origine d'un effet domino sur la seconde, les rétentions recevant les cuves d'huiles usagées seront séparées par la rétention recevant le stockage de liquides de refroidissement.

Chaque rétention sera équipée d'un dispositif de détection de présence de liquide avec alarme reportée, en dehors des périodes d'ouverture du site, à la télésurveillance.

Un dispositif (UV/IR ou autre moyen adapté) permettra d'assurer la détection d'une élévation anormale de la température sur l'ensemble du stockage.

Les rétentions seront constituées d'un dallage étanche sur lequel reposeront les massifs de cuves, et de murs périphériques présentant une stabilité au feu de 4 heures et une perméabilité de 10⁻⁷ m/s. Chaque rétention sera munie en point bas d'un puisard borgne d'un mètre cube dans lequel seront collectées les eaux pluviales ainsi que tout éventuel épandage lesquels seront repris par une pompe à commande manuelle.

Des escaliers métalliques avec rambardes permettront d'accéder à l'intérieur des rétentions.

8.1.2 Stockage de pneumatiques usagés

Le stockage de pneumatiques véhicules légers usagés avant valorisation dans l'installation ROLL GOM existante sera effectué dans 2 alvéoles en béton d'une longueur de 32 mètres et d'une largeur de 7,5 mètres pour une hauteur de 3 mètres permettant d'entreposer environ 2 100 m³ de pneumatiques. Les pneumatiques usagés issus d'une collecte sélective seront réceptionnés par bennes à fond mouvant et repris par une chargeuse pour alimenter l'atelier de valorisation existant.

8.1.3 Transit / regroupement de déchets automobiles

► Description des installations

Le projet prévoit également d'assurer le transit et regroupement de déchets automobiles conditionnés dans un hall couvert de 575 m². Sous cette surface couverte seront aménagées sept alvéoles dédiées aux différents types de déchets suivants :

- Aérosols (40 m²) entreposés en caisses palettes dans une enceinte grillagée résistante afin d'éviter toute projection en cas d'incendie ;
- Flexibles hydrauliques usagés (40 m²) ;
- Batteries en caisses palettes étanches (40 m²) ;
- Filtres à huiles en fûts ou caisses palettes avant regroupement en bennes (80 m²) ;
- Chiffons et matériaux souillés (40 m²) ;
- Emballages souillés (40 m²) ;
- Pots de peinture vides (40 m²).

Sous cette surface couverte sera également aménagée une zone (80 m²) pour l'entreposage de deux bennes étanches d'une capacité unitaire de 30 m³. Une benne sera destinée au regroupement des fûts métalliques pressés destinés à une filière de valorisation matière (aciérie), et une seconde pour le regroupement de filtres à huile avant expédition vers la filière de traitement EPR également exploitée par le groupe AUREA.

Une aire de circulation d'une largeur de 5 mètres permettant d'assurer la manutention au moyen d'un chariot élévateur des différents contenants de déchets (fûts fermés ou caisses palettes étanche) sera aménagée au centre de l'aire couverte avec de part et d'autre les alvéoles de stockage.

A l'extérieur de la surface couverte et attenante à celle-ci, une aire étanche en béton et en rétention sera aménagée pour recevoir un poste de lavage de fûts avec récupération des eaux de lavage dirigées vers la cuve de stockage de liquides de refroidissement destinés au même mode de traitement ainsi que d'une presse à fûts pour réduction de volume des fûts devenus inutilisables.

Au Nord de cette aire sera aménagée une zone imperméabilisée d'une surface de 200 m² pour le stockage de contenants neufs et vides pour mise à disposition chez les clients.

► Dispositions constructives

Implanté sur une dalle béton étanche, la zone de stockage des déchets sera munie d'une couverture en bardage métallique reposant sur une charpente et poteaux également métalliques. Les poteaux supportant la charpente d'une hauteur de 5 mètres seront revêtus d'un matériau résistant à la chaleur.

Les murs périphériques ainsi que les cloisons séparant les différentes alvéoles de stockage d'une hauteur de 2,5 mètres seront réalisés en béton d'une épaisseur suffisante pour leur conférer une durée de tenue au feu de 2 heures.

Le dallage du hall de stockage présentera une pente suffisante afin de drainer tout éventuel écoulement en provenance des alvéoles de stockage à l'exclusion de celle contenant des batteries, vers un caniveau central se déversant dans un puisard borgne.

L'alvéole de stockage des batteries sera également munie d'une forme de pente dirigée vers le fond de l'alvéole afin de collecter un éventuel épandage accidentel d'électrolyte vers un puisard borgne de collecte.

8.2 Quantités maximales stockées sur site, type de stockage et filières de traitement

Le détail des produits stockés, du type de stockage, des quantités maximales produites et des filières d'élimination ou valorisation sont présentés dans le **tableau 6**.

Tableau 7 : Quantités maximales stockées, type de stockage et filières d'élimination

Type de produit	Etat	Quantité maximale stockée	Type de stockage	Filière d'élimination ou valorisation
Huiles usagées	Liquide	185 t	Cuve aérienne	Régénération ECOHUILE
Liquides de refroidissement usagés	Liquide	30 t	Cuve aérienne	Elimination EPR
Filtre à huile	Solide	35 t	Caisses palettes/ fûts/ vrac benne	Valorisation EPR
Batteries	Solide	25 t	Caisses palettes	Valorisation RECYLEX
Pneumatiques usagés	Solide	300 t	Alvéole	Valorisation ROLL GOM
Emballages vides souillés	Solide	10 t	Caisses palettes	Valorisation SCORI HERSIN
Solides imprégnés	Solide	10 t	Fûts métal	Valorisation SCORI HERSIN
Aérosols	Solide	5 t	Caisses palettes	Elimination REMONDIS
Flexibles souillés	Solide	15 t	Alvéole	Valorisation EPR
Pots de peinture vide,	Solide	10 t	Caisses palettes	Valorisation SCORI

Type de produit	Etat	Quantité maximale stockée	Type de stockage	Filière d'élimination ou valorisation
mastics, colles				HERSIN

9. Déchets produits

L'activité de transit / regroupement exploitée par le site ne générera pas de déchets à l'exclusion :

- Des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Des matières absorbantes utilisées en cas d'épandage ;
- Des eaux pluviales et égouttures recueillies sur l'aire de chargement / déchargement ;
- Des eaux de lavage des fûts ;
- Des fûts vides mis au rebut après nettoyage et pressage.

Les quantités de déchets produits estimées (non fermes) et les filières d'élimination ou valorisation sont présentés dans le **tableau 8**.

Tableau 8 : Déchets produits sur le site

Type de produit	Etat	Quantité générée annuellement	Type de stockage	Filière d'élimination ou valorisation
EPI	Solide	1 t	Benne étanche	Elimination SOTRENOR
Absorbants	Solide	1 t	Fût métal	Elimination SOTRENOR
Eaux souillées	Liquide	150 m ³	Cuve	Elimination EPR
Fûts vides	Solide	10 t	Benne étanche	Valorisation

10. Utilités

10.1 Electricité

Aucun nouveau transformateur ne sera mis en place dans le cadre du nouveau site. Le poste de transformation existant du site ROLL GOM sera utilisé pour alimenter les installations du site.

Un Tableau Général Basse tension (TGBT) sera installé sur la zone du projet. Celui-ci alimentera les installations suivantes :

- 2 pompes pour le chargement et le déchargement des huiles usagées et des liquides de refroidissement (2 x 10 kW) ;
- 1 compresseur d'air (10 kW) ;
- 1 pompe haute pression pour le lavage des fûts (5 kW) ;
- 1 pompe pour le transfert des eaux souillées (5 kW) ;
- Éclairage du site ;
- Chauffage bureaux

Au total, la puissance installée sera de l'ordre de 88 KW.

10.2 Télécom

Le site sera relié au réseau téléphonique de ROLL GOM.

10.3 Air comprimé

Un compresseur d'air sera mis en place pour la production d'air instrument (pilotage des vannes motorisées).

10.4 Eau

Le site sera raccordé au réseau d'eau potable pour l'alimentation du dispositif de lavage des fûts.

10.5 Engins de manutention

Le site disposera des engins de manutention suivantes :

- Chariot élévateur pour la manutention des déchets automobiles conditionnés ;
- Chargeuse pour la reprise des pneus dans les alvéoles de stockage.

10.6 Groupes froid et chaudières

Sans objet.

11. Plan Local d'Urbanisme

Le document d'urbanisme PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la commune de Tilloy-Lès-Mofflaines est entré en vigueur le 19 décembre 2019. Une première modification du PLUi a été approuvée par le conseil communautaire le 24 juin 2021.

L'ensemble des terrains du site appartiennent à la zone UEI du plan de zonage, secteur économique à vocation d'activités y compris commerces de détails et services.

Le projet est compatible avec le PLUi :

- Sont autorisées les constructions et installations à usage d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services, de bureaux et d'entrepôts ;
- Pas de hauteur de construction imposée ;
- La récupération et l'utilisation des eaux de pluie pour certains usages non sanitaires et sous certaines conditions techniques, en conformité avec le Code de la Santé Publique, doivent être favorisées ;
- La totalité des espaces végétalisés ou végétalisables d'une opération doit couvrir 10% minimum de la superficie de l'unité foncière.